

Risques suite à un non payement du crédit immobilié

Par Venus89, le 16/02/2013 à 03:17

Bonjour,

Voilà, avec mon compagnon nous avons un gros soucis!!!

Il y a bientôt 4ans qu'il a divorcé et suite au jugement, il a été décidé que sont ex-femme comme lui payent le reste du crédit immobilié à part égal et c'est elle qui en a l'utillisation. Sauf que depuis ce mois si elle ne paye plus!!! Que va t-il se passer??? Merci d'avance!

Cordialement.

Par amajuris, le 16/02/2013 à 10:34

bir,

votre compagnon est sans doute co-emprunteur solidaire du crédit.

si son ex ne paie pas, l'organisme de crédit va se retourner contre votre compagnon pour obtenir le paiement.

l'organisme de crédit n'est pas concerné par le changement intervenu dans la vie privée des emprunteurs.

attention à ce que son ex ne fasse pas une procédure de surendettement. cdt

Par Venus89, le 16/02/2013 à 13:18

Merci pour votre réponse.

Et si les 2 arrêt de payer, qu'en sera les conséquences?

Cdt

Par amajuris, le 16/02/2013 à 13:21

bjr,

si personne ne paie, l'organisme de crédit demandera à un tribunal de procéder à la saisie immobilière du bien qui sera vendue aux enchères.

cdt